



La RME s'engage :

Après un an et demi de fonctionnement, la RME a tiré les enseignements de cette mise en route, et en lien avec la municipalité de Saint-Malo, elle a pris des décisions importantes pour vous, avec effet au 1^{er} janvier 2014 :

- ➔ **une seule facture pour l'eau et l'assainissement**
- ➔ **une baisse des tarifs eau potable pour tous**

*Le Président de la RME,
Yvon Piednoir*

Une facture unique dès le 1^{er} janvier 2014

Depuis avril 2012, vous receviez 2 factures :

- ➔ Une pour l'eau potable (R.M.E)
- ➔ Une pour le traitement des eaux usées "assainissement" (Veolia), conformément au contrat qui lie la ville de Saint-Malo avec cette société.

À compter du 1^{er} janvier 2014, la RME et Veolia se sont accordés pour la mise en œuvre d'une seule facture.

La RME facturera donc l'eau potable et, pour le compte de Veolia, la part assainissement...



EAU POTABLE : une baisse des tarifs dès 2014

Prenant en compte les résultats de la gestion en Régie depuis avril 2012, et, par anticipation, la baisse du prix d'achat en gros de l'eau, la RME peut engager une baisse du prix de l'eau à ses abonnés dès janvier 2014.

Une nouvelle tarification : votre nouvelle facture comporte 3 éléments :

- ➔ une part fixe ou abonnement
- ➔ une part variable selon la consommation (prix au mètre cube)
- ➔ des taxes et TVA

La part fixe ou abonnement :

Elle était de 155 € HT (depuis avril 2012). Elle passera au 1^{er} janvier 2014 à :

- ➔ 110 € HT pour tous les abonnés domestiques (Résidence principale, résidence secondaire).
- ➔ 150 € HT pour tous les abonnés professionnels (artisan, commerçant, profession libérale).

Les TARIFS 2014 (Hors Taxes)

Abonnement : usage domestique	110 €/an (155 € en 2013)
Abonnement : usage professionnel	150 €/an (155 € en 2013)
Consommation de 0 à 30 m³	0,30 € le m³ (0,56 € en 2013)
Consommation de 31 à 60 m³	0,60 € le m³ (0,56 € en 2013)
Consommation de 61 à 120 m³	0,90 € le m³ (0,56 € en 2013)
Consommation de 121 à 1 000 m³	1,20 € le m³ (1,92 € en 2013)
Consommation de 1 001 à 6 000 m³	1,30 € le m³ (1,92 € en 2013)
Consommation de > 6 000 m³	1,40 € le m³ (1,60 € en 2013 de 6001 à 24 000 puis 1,28 €)

EXEMPLE
pour 70 m³/an, c'est :
30m³ à 0,30€/m³
+ 30m³ à 0,60€/m³
+ 10m³ à 0,90€/m³

La diminution en 2014 pour les usagers domestiques

pour 30 m³

141,78 € TTC

SOIT

-28%

(197,20€ en 2013)



pour 60 m³

177,01 € TTC

SOIT

-23%

(230,88€ en 2013)



pour 90 m³

221,73 € TTC

SOIT

-16%

(264,55€ en 2013)



pour 120 m³

266,45 € TTC

SOIT

-11%

(298,23€ en 2013)



...et très concrètement :

➔ Si vous êtes mensualisés à la RME :

Vous avez reçu un échéancier correspondant à votre facture d'eau potable + assainissement + taxes aux organismes de l'eau et TVA. Il est calculé sur les 9 premiers mois de 2014 (janvier à septembre).

En octobre 2014, vous recevrez votre facture réelle et l'ajustement se fera en novembre et décembre (soit vous devez de l'argent, soit la RME vous rembourse).

Pour la part variable : les mètres cubes consommés seront facturés au tarif 2013 pour la consommation 2013 et au tarif 2014 pour les autres. Comme il n'y a pas de relevés permanents, la consommation est répartie au prorata du nombre de jours sur 2013 et 2014.

La mensualisation a l'avantage pour vous de répartir au mieux sur l'année votre facture d'eau et d'assainissement. Vous pouvez choisir ou réajuster le montant et la date de prélèvement. Si un incident (fuite...) ou modification familiale intervenaient vous pouvez nous contacter pour effectuer les démarches nécessaires.

➔ Si vous étiez mensualisés chez Véolia pour l'assainissement :

La mensualisation à la RME n'est pas automatique. Pour pouvoir poursuivre ce mode de règlement vous devez en faire la demande auprès de la RME et remplir l'autorisation de prélèvement jointe à votre facture.

➔ Si vous êtes prélevés semestriellement :

Vous recevez une facture d'eau potable + assainissement + taxes aux organismes de l'eau deux fois par an. La mention "Net à Prélever" vous indique le montant et la date exacte de ce prélèvement.

➔ Si vous n'êtes ni mensualisés ni prélevés :

Vous recevez une facture d'eau potable + assainissement + taxes aux organismes de l'eau deux fois par an. La mention "Net à Payer" vous indique la date limite de paiement. Passée cette date des frais de recouvrement vous seront appliqués. N'attendez pas cette date et contactez rapidement la RME pour toute difficulté éventuelle rencontrée, elle saura vous conseiller ou vous orienter.

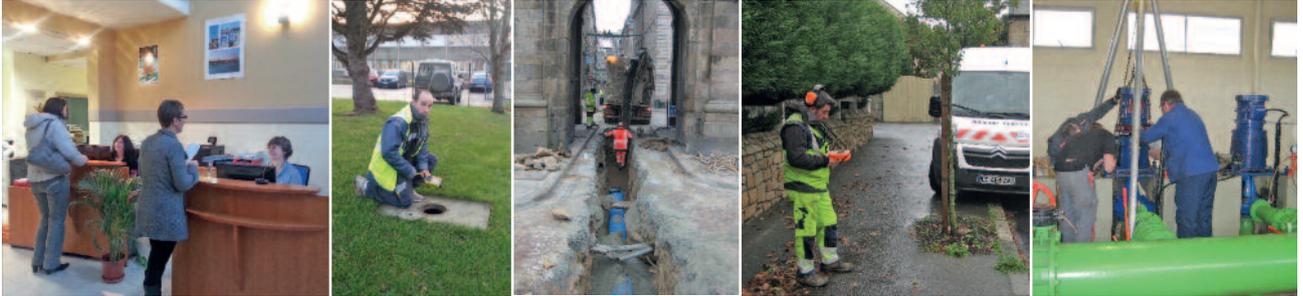
TVA, ce qui change au 1^{er} janvier 2014 :

- **5,5%** : Abonnement et consommation d'eau potable, le taux est maintenu à 5,5%.
- **10%** : Abonnement assainissement collectif ou non collectif et volumes assainis, travaux de modification des installations d'eau potable dans logements de plus de 2 ans, le taux passe de 7% à 10% (nota : les volumes assainis 2013 seront facturés au taux de 7%).
- **20%** : Travaux neufs de raccordement, interventions diverses, le taux passe de 19,6% à 20%.



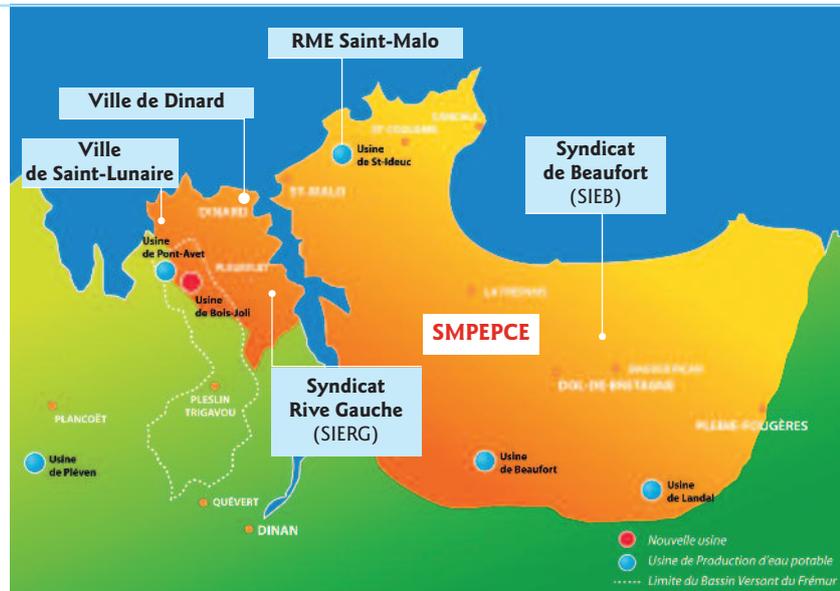
La RME, c'est aussi :

L'accueil clientèle, la relève des compteurs, les travaux de renouvellement, la recherche de fuites, la maintenance des installations...



2014, une année importante pour l'eau :

- ➔ Depuis 2008, les élus représentants des conseils municipaux de toute la Côte d'Émeraude ont décidé de réorganiser la production sur tout le nord du département (voir carte ci-contre).
- ➔ C'est ainsi, qu'au 1^{er} juillet 2014, toutes les usines de production d'eau (Bois Joli à Pleurtuit, Beaufort à Plerguer, Landal à La Bousac-Broualan et Saint-Ideuc à Saint-Malo), ainsi que toutes les retenues d'eau, barrages, châteaux d'eau et canalisations principales sont transférés au Syndicat de Production d'Eau Potable de la Côte d'Émeraude (SMPEPCE).



Usine de production du Bois Joli

- ➔ Cette mutualisation des moyens a comme conséquence immédiate une baisse du prix de production de l'eau, répercutée sur l'abonné.
- ➔ À compter du 1^{er} juillet 2014 la RME achètera son eau au SMPEPCE au prix de 0,50€ HT le m³ contre 1,17€ HT actuellement au SIEB (Syndicat des Eaux de Beaufort).
- ➔ Le SMPEPCE vendra plus de 8 millions de m³ d'eau traitée directement aux Syndicats ou Régies de distribution **au même prix pour tous.**

ASSAINISSEMENT

Votre facture Assainissement Collectif :

Les tarifs 2014 "Assainissement Collectif" restent les mêmes qu'en 2013. Les montants ont été fixés par décision du conseil municipal de Saint-Malo en date du 20 décembre 2013 :

- ➔ Abonnement Veolia **37,50 € HT par an**
- ➔ Consommation Véolia **1,8864 € HT le m³**
- ➔ Consommation Ville de Saint-Malo **1,2942 € HT le m³**

S'y ajoute :

- ➔ La modernisation des réseaux d'assainissement (Agence de l'Eau) : **0,19 € HT le m³**

Votre Facture Assainissement Non Collectif (ANC) :

Sont concernés les abonnés qui ne sont pas reliés au réseau d'eau usée mais qui possèdent un assainissement autonome appelé aussi "fosse septique".

Facturés par la RME pour le compte du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) de Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine.

Les tarifs 2014 "Assainissement Non Collectif" (ANC) s'établissent au prix de **26,70€ HT par an**.

La RME et ses abonnés en situation financière difficile :

La RME a beaucoup baissé le montant de l'abonnement en le faisant passer de 155€ à 110€ par an. De plus, la 1^{ère} tranche de consommation est très basse : les 30 premiers m³ sont facturés à 0,30€ le m³.

Ce nouveau tarif est plus favorable aux "petits consommateurs". Cependant, certains abonnés peuvent avoir des difficultés momentanées pour faire face à leur facture d'eau. Pour eux le Fonds Solidarité Logement (FSL) peut intervenir sous certaines conditions. Pour sa part la RME a décidé d'apporter volontairement sa contribution en versant une somme de 10 000€ en 2014 pour les abonnés malouins. Cette aide abonde le FSL. Nos services sont à votre disposition pour plus de renseignements.

Pour joindre la RME : Gestion de l'Eau Potable

Service Abonnés : Tél. 02 99 20 35 00
(du lundi au vendredi : 8h00-12h00 / 13h30-17h00)

Service Travaux (devis, demande d'intervention...):
Tél. 02 99 20 38 35 - Fax : 02 99 20 35 09

Web : <http://www.rme.saint-malo.fr>

Courriel : contact@rme.saint-malo.fr

Par courrier ou à nos bureaux à l'adresse ci-dessous

Pour joindre VEOLIA :

Gestion de l'Assainissement Collectif

Service Abonnés et urgence assainissement :
Tél. 0969 323 529

Web : <http://www.veoliaeau.fr>

Par Courrier : VEOLIA EAU - centre service clients,
44925 NANTES Cedex 9

Pour joindre le SIVU :

Gestion de l'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Service Assainissement Non Collectif :
Tél. 02 99 58 80 49

Par Courrier :

SIVU SPANC du canton de
Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine

2, rue de la mairie, 35430 SAINT-GUINOUX Cedex

La Régie Malouine de l'Eau est à votre service